

ABONNEMENT.

ABONNEMENT :
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Paris... 35 fr.
Etranger... 18
Région... 10
On s'abonne :
A SAUMUR...
A PARIS...
Chez DONGREL et BULLIER...
A. EWIG...
Rue Fiechter, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. NAVAS-LAFITTE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Octobre 1880.

Chronique générale.

Les Tablettes d'un Spectateur croient savoir
de la manière la plus positive que, d'ici
quelques jours, la politique du gouverne-
ment français relativement aux questions
monténégrine et grecque sera maintenue
dans le statu quo, c'est-à-dire « ne pas sépa-
rer, autant que possible, la France du con-
cert européen, mais ne prendre part à aucun
acte d'hostilité, pas plus contre le territoire
que contre les sujets ottomans. »

M. Barthélemy Saint-Hilaire, au dernier
conseil, a informé ses collègues qu'il venait
de prendre toutes ses mesures pour étudier
par lui-même, de la manière la plus appro-
fondie, tous les dossiers qui concernent les
questions du Monténégro, de la Grèce et de
Tunis.

Le nouveau ministre veut se former une
idée exacte de la situation au point de vue
de la politique traditionnelle de la France
et de nos intérêts. Il veut connaître exacte-
ment le point où nous sommes actuellement,
et se rendre compte de ce que nous pouvons
et devons faire en conciliant la dignité na-
tionale avec la conservation de la paix dont
nous avons besoin.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a donc fait
apporter tous les dossiers dans son cabinet,
et il consacre plus de dix heures par jour
à les consulter.

Il veut, à la rentrée des Chambres, être en
état d'exposer à la tribune la politique exté-
rieure du gouvernement. Il fera connaître
d'autant plus impartialement son opinion
qu'il n'est ni grecophile ni turcophile.

Ajoutons que M. Barthélemy, aussitôt
qu'il aura une connaissance suffisante de
ces questions, convoquera un grand conseil
des ministres sous la présidence de M.
Grévy.

On sait que c'est dimanche soir 3 octobre
qu'expirait le nouveau délai sollicité par la
Porte et consenti par les puissances pour
formuler ses nouvelles propositions au sujet
de l'affaire Dulcigno.

D'après les avis que nous recevons des
diverses capitales de l'Europe, aucun cabi-
net n'avait encore reçu hier matin les propo-
sitions que la Porte a promis de faire pour
le règlement des trois questions du Monté-
négro, des frontières de Grèce et des réfor-
mes d'Arménie.

On écrit de Londres, 4 octobre :

« D'après une dépêche de Raguse, adres-
sée au Daily Telegraph, des officiers turcs
auraient reçu dans cette ville une grande
quantité d'armes et de munitions venant de
l'Herzégovine. »

Depuis quelques jours, M. Gambetta ne
reçoit que deux ou trois amis intimes. Plus-
ieurs députés n'ont pu obtenir d'audience
du président de la Chambre.

On nous dit que la semaine dernière M.
Gambetta a beaucoup souffert d'une légère
congestion et d'une conjonctivité.

L'Agence Havas dit que les élections mu-
nicipales sont probables pour les 7 et 14
novembre, et la réunion des Chambres vers
le 16 novembre.

Les préfets ont été invités à relever les
noms des signataires de toutes les adresses
envoyées au comte de Chambord, pour con-
naître s'il y a eu des fonctionnaires qui se
seraient fourvoyés dans les banquets légit-
mistes du 29 septembre.

Depuis quelques jours, le service de la
sûreté faisait surveiller de très-près diffé-

rents amnistiés de la Commune, qui cher-
chaient à organiser une bruyante manifes-
tation à l'occasion du meeting radical qui
devait être tenu à Paris pour protester con-
tre l'intervention de la France en Albanie.

On annonce que M. le ministre de l'inté-
rieur et des cultes a adressé aux évêques
une circulaire les invitant à s'assurer que
les directeurs et supérieurs des séminaires
ne recrutent pas leurs professeurs parmi les
membres des congrégations non autorisées.
Le Temps croit savoir que déjà les évêques
sont disposés à se conformer au désir ex-
primé dans cette circulaire.

Le Temps est-il bien sûr de ce qu'il avance ?

M. Barthélemy Saint-Hilaire a reçu en
audience M. le comte de Sancy, avec lequel
il s'est longuement entretenu relativement à
la question tunisienne.

On sait combien M. de Sancy est versé
dans toutes les choses de la régence dont il
connaît à fond les hommes et les ressources.
Aussitôt après cette entrevue, le ministre des
affaires étrangères mandait près de lui l'in-
génieur qui a été chargé par le gouverne-
ment français de se rendre à Tunis pour
commencer au plus tôt les études prépara-
toires sur le nouveau plan de Tunis.

Vendredi 4^o octobre, M^o de Las Cases,
ancien évêque de Constantine et d'Hippone,
est mort à Béziers, à la suite d'une longue
maladie.

M^o de Las Cases était âgé de 64 ans ; il
avait été sacré en 1867 et, démissionnaire
en 1872, il fut nommé chanoine de premier
ordre de Saint-Denis.

On lit dans le National :

« La rentrée des établissements des Jé-
suites aura lieu dans le courant de la semaine
prochaine.

» Pour s'assurer que les décrets ne seront
pas tournés, un inspecteur se présentera
dans les établissements d'instruction dirigés
naguère par les Jésuites et transformés au-
jourd'hui en établissements libres ; l'inspec-
teur procédera à l'examen des titres du di-
recteur et s'assurera que les formalités
prescrites par la loi, pour la constitution de
la société civile, ont été régulièrement rem-
plies ; il demandera communication du re-
gistre sur lequel doit être inscrit le person-
nel, confrontera les noms des professeurs
actuellement en fonctions avec ceux qui
exerçaient antérieurement. Si ce travail de
vérification révèle une similitude entre deux
noms, l'inspecteur d'académie en référera
immédiatement au recteur qui transmettra
un rapport d'ensemble à ce sujet au minis-
tère.

» Le ministre de l'instruction publique
devra d'abord saisir le conseil supérieur de
l'instruction publique des rapports. Dans
le cas où celui-ci jugerait qu'une infraction
a été commise, le ministre de l'instruction
publique transmettrait le dossier de l'affaire
à son collègue de l'intérieur, qui prendra les
mesures nécessaires pour assurer la stricte
exécution de la loi. »

On raconte une affaire extrêmement amu-
sante, à propos des réformes universitaires
de M. Jules Ferry. Il s'agit de l'impression
de nouveaux livres officiels.

Le ministre s'est adressé à tous les édi-
teurs de Paris. Partout il a rencontré visage
de bois, étant donné qu'il s'agit d'une dé-
pense considérable et que, vu la mobilité
de l'assiette gouvernementale, à la pro-
chaine législature, la besogne peut être
tout entière à recommencer. Les éditeurs
donc, malgré certains encouragements fi-
nanciers, refusent de s'exposer à accumuler
dans leurs greniers des ballots de livres qui
peuvent devenir très-rapidement inutiles.

Nous demandons comment vont faire les
élèves et les professeurs pour se conformer,
à la rentrée des classes, aux instructions du
ministre qui bombarde recteurs, proviseurs,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MESNIL-AU-BOIS

(Suite.)

Te dire avec quelle assurance, avec quel éclat
trionphant le Maniquet venait de lâcher ces der-
nières paroles, ce serait impossible, et je ne puis
raisonnablement les comparer qu'à ces formidables
batteries que l'on démasque inopinément à la fin
d'une bataille, et qui tout aussitôt assurent la
victoire.

Deux millions ! comment résister à cela ? Com-
ment, dès la première décharge, ne pas se rendre
à merci ? Deux millions ! Mais avec une telle dot,
on aurait pu acheter un marquis, un duc, peut-être.
Et mon cher tuteur se contentait d'un vicomte ;
c'était modeste. Oui, mais ce vicomte-là, il lam-
bitionnait, il le guettait, il le couvait des yeux, il
l'élevait pour ainsi dire à la brochette depuis
vingt-cinq ans. C'était sa proie, c'était son orgueil,
c'était sa passion à lui. Passion tenace, passion
vivace, passion féroce ! Il fallait que je devinsse son
gendre, moi, et non point un autre. Déjà les Mani-
quet s'étaient cachés derrière l'écusson des Fonta-

nelle, il fallait coûte que coûte que les Fontanelle
absorbassent définitivement les Maniquet !

Réfléchissez, vicomte, conclut-il, en repre-
nant tout son aplomb. D'un côté, l'obscurité, la
misère... de l'autre, la fortune, l'éclat, la luxueuse
vie parisienne. J'en appelle à celle-là même à qui
vous voulez faire un si terrible sacrifice. Mademoi-
selle Bernardine, si réellement vous l'aimez, au
nom de son avenir, au nom de ses aïeux, rendez-lui
sa liberté !... Roger, mon neveu, mon enfant, il en
est temps encore... réfléchis et décide !

Transfiguré par la puissance même de son désir,
l'oncle Maniquet devenait vraiment éloquent, vrai-
ment beau. D'ailleurs, je ne songeais point à l'ar-
rêter, et l'expression de mon visage devait le
stimuler encore par l'espérance du succès. Je
te l'avouerai, la révélation inopinée de ma ruine
m'avait un instant atterré. Comme tous les gens
habités à l'oisiveté, au luxe, à la vie toute faite,
je ne comprenais pas qu'on pût vivre autrement
qu'avec beaucoup d'argent. La misère, fantôme
évoqué par mon oncle, était là devant moi, qui
m'épouvantait. Toutes mes illusions, tous mes
rêves d'amour ouvraient déjà les ailes pour repren-
dre leur vol, et, durant quelques instants, à toi
seul je le dis, le père d'Anastasia fut bien près
d'avoir raison.

Pauvre Bernardine ! en un seul regard elle avait
lu sur mes traits tout ce qui se passait dans mon

âme, et, pâle, frémissante, en proie à un doute
terrible, elle s'avancait pas à pas vers moi.

— Monsieur Roger, dit-elle enfin avec plus
encore de dignité que de douleur, monsieur Roger...
vous ne m'aimez pas... vous avez peur !

A ce mot, Jacques intervint tout à coup.

— Peur ! s'écria-t-il avec une superbe énergie.
Peur de ne plus être riche... Allons donc ! Lors-
qu'on a vingt-cinq ans, de l'éducation, de bon
bras, et dans le cœur un franc amour... qu'importe
la richesse?... on a le travail !

— Le travail... répétai-je, mais en relevant déjà
la tête à ces mâles accents qui vibraient à mes
oreilles ainsi qu'une trompette sonnant l'assaut ;
mais quel travail ?

— Celui qui sourit le plus à Dieu, répondit
Jacques, celui que de préférence il bénit... le
travail des champs. Vous ne savez pas, je vous
apprendrai, moi. Il vous reste dix mille francs,
c'est plus qu'il n'en faut pour mettre en valeur les
dix hectares de bruyère qui nous bornent au nord.
Dites un seul mot, et je vous associe à mon
exploitation... Et dès que vous serez au courant,
je vous abandonne le Mesnil. Oui, j'ai des idées
de voyage, d'émigration... Plus tard je vous expli-
querai cela. Quant à présent, acceptez... et sans
rougir au moins. J'ai oui dire que jadis, dans ce
pays, des gentilshommes, appauvris par la guerre
civile, avaient eux-mêmes conduit la charrue.

C'étaient de vrais nobles que ceux-là ; imitez-les !

— Jacques ! m'écriai-je enfin, Jacques, plus un
mot... et merci. Merci surtout de m'avoir fait
entendre la voix du devoir et de l'honneur. Si je
rougis, c'est d'avoir un instant hésité. Bernardine,
pardonnez-moi... Vous aviez accepté la main du
vicomte de Fontanelle, voulez-vous maintenant
accepter celle de Roger le paysan ?

Les yeux toujours fixés sur mes yeux, elle ne se
rapprochait de moi qu'avec un reste de doute. Ce
fut Jacques lui-même qui lui prit la main, et la
plaça dans la mienne.

Heureux et fier, je me retournai vers mon oncle ;
et lui montrant ma femme :

— Monsieur Maniquet, conclus-je, voici ma
réponse.

Il n'en demanda pas davantage ; mais, renfon-
çant son chapeau jusque sur ses yeux :

— Je ne vous pardonnerai jamais, s'écria-t-il
avec une fulgurante colère, jamais ! jamais !

Et il sortit.

Le lendemain même, qui se trouvait être un
dimanche, nos bans étaient publiés à l'église, et,
durant tout le jour, paysannes et paysans s'arrê-
taient pour lire nos deux noms affichés à la porte
de la mairie du village.

Il y a huit jours de cela, et depuis huit jours
déjà, je me lève avec l'aube, et, comme tu l'as pu
voir, je travaille.

inspecteurs et professeurs de ses circulaires innovatrices.

Etranger.

Nous lisons dans le *Citoyen*, organe radical de Paris :

« Il est aujourd'hui évident que le complot de Glasgow a été tramé, contre la vie du grand-duc Constantin, par des révolutionnaires russes.

» Le grand-duc doit se rendre prochainement en Angleterre pour prendre possession du yacht impérial russe *Livadia*, à bord duquel il doit se rendre en Crimée. Or, il y a quelques jours, trois individus quittaient Londres, porteurs de machines à mouvements d'horlogerie, qui contenaient une forte charge de nitro-glycérine, et qui devaient être cachées dans l'intérieur du yacht.

» La police de Glasgow, avertie par la police russe et par la police suisse, fait surveiller le *Livadia* avec le plus grand soin. Tous les visiteurs sont entourés d'agents, entre les mains desquels sont remis, en outre, tous les objets embarqués.

» Il y a dix jours environ que les conspirateurs sont signalés. Il est probable que c'est dans la soute au charbon qu'ils voulaient cacher la nitro-glycérine. On croit que deux d'entre eux sont Russes; la nationalité du troisième est encore inconnue. Ce qu'il y a de plus sérieux dans l'affaire, c'est que les conspirateurs ont plusieurs fois essayé d'obtenir la permission de monter à bord du yacht.

» Les précautions prises à l'égard des visiteurs sont inouïes. Toute personne qui entre dans le chantier est arrêtée à trois endroits différents de la cour, et ceux qui ne sont pas connus de l'un ou de l'autre des employés de confiance du constructeur du navire ne peuvent circuler sans se faire accompagner. Toute fourniture, chaque caisse de bagage personnel sont examinées avant d'être admises à bord, et le charbon destiné au bâtiment n'y sera transporté qu'après minutieuse investigation.

» Pour la houille qui est déjà emmagasinée on l'enlève avec la plus grande prudence. En outre, des plongeurs examinent la carène du yacht.

» Mais, à ce qu'assure Loris-Mélikoff, les révolutionnaires sont pour toujours réduits à l'impuissance. Si le czar se contente de cette affirmation, c'est son affaire.

Le *Glasgow News* annonce que l'amiral Popof, qui est chargé par l'empereur de Russie de surveiller la construction de son yacht *Livadia*, vient de recevoir la lettre suivante :

Société secrète nihiliste.

Glasgow, le 28 septembre 1880.

Monsieur,

Nous prenons la liberté de vous informer que vous ne quitterez jamais Glasgow vivant.

Signé : H. LOLIER, secrétaire en chef.

Tu souris!... Ah... oui, je comprends, tu m'as surpris dans un moment où la fatigue m'accablait... Dame! quand on n'en a pas l'habitude! Et puis il faisait une si grande chaleur, lorsque tu es arrivé! Oui, oui... j'en conviens, je devais faire assez pileuse mine sous mon accoutrement de faneur, avec mon grand chapeau de paille rabattu jusqu'au menton, et ma longue fourche pendante à la main... Ah! ah! ah!... tu le vois, j'en ris moi-même. Mais maintenant voici le soleil qui disparaît dans la mer. Il fait frais, il fait bon! L'air du soir est tout imprégné de la senteur des foins, tout respire le calme, la joie, le bonheur. *O fortunatos nimium!* Je me sens alerte et fort, je suis fier de ce que j'ai fait, j'ai foi dans l'avenir.

Mais pour te convaincre, pauvre Parisien, pour t'amener à l'admiration, à l'envie, j'ai mieux que des paroles.

Tu connais le roman. Il est temps de faire connaissance avec l'héroïne... Allons au Mesnil!

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

— Si tu trouvais une bourse, demandait-on à un homme pauvre, mais honnête, qu'en ferais-tu?

— Je l'afficherais...

— Très-bien, cela!

— Je l'afficherais dans ma poche.

Chronique militaire.

On dit que le départ des jeunes gens admis à contracter l'engagement conditionnel d'un an — à la suite des examens qui se terminent le 15 octobre, s'effectuera le 4^{er} novembre, au lieu du 8, date adoptée jusqu'à présent.

Le ministre de la guerre a fait connaître aux préfets que les conseils de révision devront se réunir du 11 au 20 octobre prochain, afin de statuer sur les demandes de sursis d'appel et de dispense à titre de soutiens de famille.

Ces fonctionnaires devront prendre les mesures nécessaires à cet effet, et adresser sans retard au général commandant la subdivision les listes des jeunes gens auxquels il aura été fait application des dispositions des articles 22 et 23 de la loi du 27 juillet 1872. Ils devront, en outre, faire parvenir au ministre, le 20 novembre prochain au plus tard, un état indiquant le nombre des jeunes gens qui auront bénéficié, cette année, de ces dispositions.

Une session extraordinaire, pour le baccalauréat, réservée aux engagés conditionnels, sera ouverte devant les facultés des sciences et des lettres, le 25 octobre.

M. Marie-Emmanuel de Mac-Mahon de Magenta, deuxième fils de l'ancien Président de la République, qui sort de Saint-Cyr, est nommé sous-lieutenant au 36^e régiment d'infanterie de ligne.

C'est à partir du 4^{er} octobre que les tambours ont cessé d'exister dans les régiments d'infanterie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

THEATRE DE SAUMUR.

Nous rappelons que ce soir mardi a lieu sur notre scène l'ouverture de la saison théâtrale par le *Barbier de Séville*.

M^{lle} AGAR à Saumur.

Hier soir, nous avons reçu de M. Marye, directeur des représentations du répertoire classique, une lettre nous confirmant la représentation de M^{lle} AGAR à Saumur pour après-demain jeudi 7 octobre.

Le spectacle se composera de : LES PLAIDEURS, de Racine, et PHÈDRE, l'immortelle tragédie du même auteur.

M^{lle} AGAR jouera Phèdre.

Les autres rôles seront tenus par des artistes de la Comédie-Française et de l'Odéon, notamment M. Charpentier, M. et M^{me} Brizard, M^{lle} Lemaire, M. Lelong.

Assister à une représentation de *Phèdre* et des *Plaideurs*, donnée par l'excellente tragédienne du Théâtre-Français et les comédiens distingués qui l'accompagnent, sera pour notre public un véritable événement. Nous n'avons donc pas à recommander ce spectacle dont l'interprétation garantit le succès.

ANGERS.

Nous lisons dans le *Temps* :

« Nous avons dit qu'une délégation du Conseil municipal d'Angers était venue à Paris pour inviter à la cérémonie de l'inauguration du monument de David les membres du gouvernement et divers personnages politiques.

» La délégation, composée de MM. Maillé, député d'Angers; Tirlier, adjoint au maire; Gasté, avocat, conseiller municipal, et Anatole Leroy, s'est rendue successivement au palais de l'Élysée, au Palais-Bourbon, chez M. le président du Conseil des ministres, au ministère de l'intérieur, au sous-secrétariat des beaux-arts et chez M. Victor Hugo.

» Le Président de la République a répondu à la délégation par une lettre où il exprime ses regrets de ne pouvoir assister à l'érection de la statue du grand artiste. Il résulte au contraire des démarches faites par ces messieurs au ministère de l'instruction publique et de l'intérieur que MM. Ferry, Constans et Turquet assisteront probablement aux fêtes en l'honneur de David.

M. Gambetta n'a pas encore fait connaître sa réponse; mais, d'après certaines informations, il est permis de croire qu'il acceptera l'invitation du Conseil municipal.

Le *Temps* ajoute que M. Victor Hugo a retenu les délégués à dîner, et qu'il leur a expliqué les motifs qui ne lui permettent pas de quitter Paris en ce moment.

— Dimanche, le bruit qu'un crime avait été commis en Reculée, s'était répandu en ville. Voici les renseignements que nous avons recueillis, mais dont nous n'avons pas pu contrôler l'exactitude :

Samedi soir, un ouvrier maçon qui habite le quartier de Reculée, rentrait chez lui où se trouvaient sa femme et sa belle-mère. En arrivant, il demanda à manger à cette dernière. Celle-ci, avec laquelle il loge et à laquelle il doit de l'argent, lui répondit que c'était le jour de la paie et qu'elle lui donnerait à manger s'il la payait.

Une discussion s'éleva alors entre la belle-mère et son gendre. Celui-ci, saisi d'un accès de colère subite, s'armant d'un hache-reau qu'il portait suspendu à son côté, en frappa la malheureuse femme à laquelle il fit plusieurs blessures. Puis, il s'enfuit et n'a plus reparu. La femme de ce malheureux a reçu dans la lutte un coup qui l'a également blessée au bras. On disait, du reste, que cet homme avait donné depuis quelque temps des signes certains d'un dérangement d'esprit. (*Courrier d'Angers.*)

— Dimanche prochain, 40 octobre, M. Robinet de Cléry, ancien avocat-général à la Cour de Cassation, viendra faire à Angers une conférence, dans laquelle il traitera, au point de vue catholique et royaliste, les plus hautes questions de la politique contemporaine.

— Depuis vendredi, le sucre raffiné ne se vend plus, dans les épiceries d'Angers, que 60 centimes le demi-kilogramme.

TOURS.

Dimanche, vers les trois heures du soir, un chasseur du 2^e régiment passait tranquillement dans la rue de La Riche. Des civils, qui se trouvaient aussi dans cette rue, se crurent permis, on ne sait trop pourquoi, d'injurier le militaire.

Une dispute s'éleva, des paroles on en vint à l'action, et le jeune chasseur reçut à l'œil un coup de couteau. La blessure est grave.

Une enquête est commencée. Deux des agresseurs ont été mis en état d'arrestation. (*Indépendant.*)

— Le même jour, vers les neuf heures du soir, des militaires légèrement en goguette passaient dans la rue du Commerce en chantant de toute la force de leurs poulmons. Un civil, bousculé par les troupiers, leur fit des observations sur les manières brutales au moyen desquelles ils se faisaient livrer passage. Une discussion eut lieu et l'un des soldats saisissant son sabre-baïonnette en porta un coup sur l'œil du civil dont les observations semblaient être fondées.

Une enquête est ouverte. (*Id.*)

POITIERS.

Avant-hier, vers 11 heures du matin, dit le *Journal de l'Ouest*, un jeune apprenti de M. Lair raccommodait une lampe à pétrole, lorsque tout à coup le feu prit dans ses vêtements.

Un artilleur, dont nous regrettons de ne pas connaître le nom, le saisit, et sans s'occuper du danger qu'il pouvait courir, le roula par terre et éteignit ainsi les flammes. On dit que les jours du malheureux apprenti sont en danger.

CHATELLERAULT.

Pendant le trajet du Palais de Justice à la prison, deux gendarmes conduisaient, mercredi soir, six condamnés de la police correctionnelle, lorsque deux d'entre eux parvinrent à s'échapper. L'un est Vernet, Ulysse, condamné à trois ans de prison pour rupture de ban, vagabondage et tentative de vol. Vernet a été rattrapé dans la nuit même par les gendarmes de Bonneuil-Matours. Le second de ces évadés, Bouvré, Cyprien, qui sortait de s'entendre condamner à un mois de prison pour vagabondage, après maints détours, a traversé la Vienne, ce qui n'a pas empêché les gendarmes de Châtellerault de

le rejoindre jeudi dans un piteux état, sur la route de Vellèches.

NANTES.

Vendredi se sont ouvertes les portes de l'Exposition florale installée sur le cours Saint-Pierre par la Société nantaise d'horticulture.

La moitié de cette magnifique promenade a été transformée en un parc gracieusement disposé, où les lacs, les jets d'eau et les cascades égaient des pelouses dont la verdure a poussé comme par enchantement. Les habiles organisateurs de cette fête florale ont eu l'ingénieuse pensée de transformer l'escalier qui descend vers la place de la Duchesse-Anne en une cascade dont les eaux coulent avec un doux murmure au milieu d'arbustes verdoyants et de rocailleries agencées avec un goût parfait.

L'Exposition comprend des fleurs, arbustes, plantes à feuillage vert, lataniers, palmiers, etc., etc.; des légumes divers et des fruits : toutes les espèces de poires et de raisins qui vivent dans la région s'y trouvent réunies. Comme l'outillage perfectionné contribue puissamment aux progrès de l'agriculture et de l'horticulture, il a été fait une large place aux instruments agricoles.

A cette occasion, une fête de nuit aura lieu dimanche prochain.

LE MANS.

On écrit du Mans au *Soleil* :

« On affirme que l'administration républicaine a fait prévenir M^{gr} l'évêque du Mans de la prochaine expulsion des capucins, en demandant au prélat de faire en sorte que des complications ne se produisent pas, par suite de la résistance des religieux proscrits. Le prélat a fait savoir que les capucins, forts de leurs droits de citoyens français, ne céderaient qu'à la violence. Il faudra briser les portes et traîner les religieux dehors.

» D'autre part, nous savons que l'expulsion sera suivie de nombreux ennuis pour les crocheleurs de serrures.

» Le couvent du Mans, ainsi que tous les autres du reste qu'occupent les capucins, ne leur appartient pas; les propriétaires sont des laïques qui sont prêts à faire valoir leurs droits devant les tribunaux et à demander raison de la violation de leur domicile. En outre, le couvent du Mans se compose de moins de vingt religieux. Les moines qui l'occupent sont excessivement populaires : dans toute la contrée, l'indignation produite par l'annonce de leur expulsion prochaine va grandissant.

» Le conseil municipal du Mans a supprimé, il y a quelque temps, l'école communale congréganiste tenue par les Frères. Cette école, grâce à une souscription publique, va se rouvrir comme école libre, lundi prochain. L'école laïque fait un *fiasco* complet.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 septembre 1880.

NAISSANCES.

Le 2. — Maurice Renault, hameau du Petit-Puy.

Le 3. — Charlotte-Jeanne-Clémentine Bouchereau, rue d'Orléans; — Léonard Peyratout, rue de l'Hôtel-de-Ville; — Marcel Charles Peyratout, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le 4. — Julienne Cheneau, montée du Fort; — Jeanne-Marguerite-Lucie-Eglantine Sprecher, rue de l'Abreuvoir.

Le 5. — Marie-Désirée Bourel, rue de la Fidélité; — Joseph Tessier, rue de Fenet; — Adolphe Cébron, rue de Fenet.

Le 6. — Albertine Nau, hameau du Petit-Puy.

Le 9. — Louis-Frédéric Mercier, place de la Bilange; — Charles-Louis Fresneau, rue Nationale.

Le 10. — Juliette-Louise Jagot, route de Varrains; — Jean-Baptiste Guillon, à l'Hospice.

Le 11. — Firmin-Adolphe Saulais, rue de Fenet; — Louise-Léonie-Madeleine Garau, quai de Limoges; — Louis-François Thériot, rue Nationale.

Le 17. — Louise-Alexandrine Pelé, hameau de Beaulieu.

Le 19. — Marie-Joséphine Pasquier, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Louise Caillean, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 20. — Victor-Louis Budan, rue de Rouen.

Le 21. — Léontine Joly, rue Nationale ; Marie-Marguerite-Renée-Juliette Danoux, rue de la Marmaillelle.
 Le 24. — Léonie-Charlotte Touret, rue Saint-Nicolas ; — Blanche-Hortense Guillemet, rue de la Tonnelle ; — Charles-Félix Allard, à l'Hospice ; — Louis-Alfred Allard, à l'Hospice.
 Le 27. — Marie-Antoinette-Rose Serres, quai de Limoges.
 Le 29. — Blanche-Jeanne-Adeline Foucher, rue du Puits-Neuf ; — Maurice Forgeau, place du Marché-Noir.
 Le 30. — Marguerite Bloudeau, rue de la Maréchalerie.

MARIAGES.

Le 6. — Eugène Gabillard, bijoutier, a épousé Hermance Piau, couturière, tous deux de Saumur.
 Le 13. — Louis-Napoléon-Désiré Leblanc, chapelier, de Gennes, a épousé Marie-Travaillé, sans profession, de Saumur.
 Le 14. — Pierre-Hippolyte Amidiou, cavalier de manège, a épousé Marie-Louise Pasquier, cuisinière, tous deux de Saumur.
 Le 27. — Marie-Paul-Jacques Collet, tailleur d'habits, a épousé Ernestine-Marie Bigot, sans profession, tous deux de Saumur ; — François Doussain, aubergiste, a épousé Léonie Vassou, sans profession, tous deux veufs, de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Marie Lièvre, journalière, 71 ans, veuve Jean Chudeau, à l'Hospice.
 Le 2. — Félix Levrion, 2 ans, rue d'Orléans ; — Louis Bouvet, 4 mois, rue de la Croix-Verte.
 Le 5. — Angélique Archelais, sans profession, 63 ans, épouse François Aubin, colleur Charrier.
 Le 6. — Eugène-Honoré Antoine, docteur, 63 ans, à l'Hospice.
 Le 7. — Julie-Reine Guimbrière, sans profession, 35 ans, rue de l'Ancienne-Messagerie.
 Le 8. — Eugénie-Julienne Rouland, 4 ans, Porte-du-Bourg.
 Le 10. — Victor Féty, journalier, rue des Capucins ; — Jean-Baptiste-François Bloudeau, menuisier, 65 ans, ruelle des Boires ; — Pierre Gas, propriétaire, 70 ans, rue de l'Échelle.
 Le 11. — Julie Bougadis, couturière, 34 ans, épouse François Balquier, rue Notre-Dame.
 Le 12. — Marguerite Lange, sans profession, 47 ans, rue du Puits-Neuf.
 Le 14. — Marie Chevet, 6 ans, à l'Hospice.
 Le 15. — François Clause, retraité, 48 ans, à l'Hospice ; — Victor Vallet, 5 mois, route d'Angers.
 Le 16. — Marie-Augustine Lemorvant, sans profession, 32 ans, épouse François Chapin, à l'Hospice ; — Marie Riallant, 2 mois, rue de l'Hôtel-Dieu.
 Le 17. — Louis Aubry, 8 jours, rue du Roi-René.
 Le 19. — François Tessié, marchand boucher, 56 ans, rue de la Tonnelle.
 Le 20. — Jeanne Bodet, lingère, 42 ans, épouse Alexis Bigarré, rue de l'Hermitage ; — Maurice Renault, 45 jours, au Petit-Puy ; — Victor-Henri Eugène, 2 mois, port du Marrognier ; — Marie Seringot, chapelière, 50 ans, à l'Hospice.
 Le 23. — Elie-Léon Ploquin, 8 jours, rue de la Visitation.
 Le 27. — Jean Rebeix, sabotier, 63 ans, à l'Hospice.
 Le 28. — Hortense Buchon, journalière, 77 ans, veuve Michel Domergue, Grande-Rue.
 Le 29. — Georgette-Marie-Angèle Durville, fleuriste, 23 ans, rue Saint-Jean.

Variétés.

Nous empruntons à la revue hebdomadaire qui a pour titre : l'Exploration, les détails que voici sur le climat de l'Albanie. Au moment où l'attention est attirée sur cette partie de l'Europe, ils ne seront pas sans intérêt pour nos lecteurs :
 « Le climat de l'Albanie est en général excellent, la chaleur de l'Italie méridionale, qui est sous la même latitude, s'y trouvant tempérée par les montagnes et par la mer. Toutefois il faut excepter les côtes septentrionales, où il existe de nombreuses lagunes, et quelques vallées encaissées où l'air se renouvelle difficilement et où il existe des eaux stagnantes. Ces localités en effet sont

chaque année, particulièrement de juillet à novembre, visitées par des fièvres intermittentes dangereuses. La température, aux mois d'août et de juillet, atteint à l'ombre 36°, et même 38°, 33 centigrades. L'hiver dure du mois de novembre à celui d'avril ; les montagnes sont alors couvertes de neige, mais elle est rare sur les côtes. Les pluies sont surtout abondantes en octobre et en décembre ; c'est alors que débordent les cours d'eau.

La végétation offre une grande variété. Quoiqu'on ne puisse pas dire que l'Albanie soit un pays boisé, on y rencontre cependant diverses espèces de chênes, le peuplier, le châtaignier, le platane, le cyprès et le laurier. La vigne réussit fort bien, surtout dans l'Épire. Il en est de même du mûrier, du figuier, de l'amandier, de l'oranger, du citronnier et de l'olivier. Ces derniers prospèrent dans les vallées qui avoisinent la mer, et sur les côtes. Le tabac croît en abondance. Les céréales les plus cultivées sont le maïs, le blé et l'orge. Il y a aussi en Albanie d'excellents pâturages qui nourrissent de grands troupeaux de bœufs, de moutons et de chèvres. Les chevaux sont d'une race fort estimée ; les ânes et les mulets sont fort communs. Les tortues abondent, et l'on en exporte un grand nombre à Trieste. Les abeilles, qu'on élève dans toute l'Albanie, produisent une grande quantité de miel et de cire. Enfin, les sangsues fourmillent dans les marais du bassin de l'Arta et du lac de Scutari. Les pêcheries de corail avaient naguère quelque importance ; aujourd'hui la préparation du sel marin a remplacé cette industrie, particulièrement à Aviona.

Voici maintenant des renseignements sur le costume des Albanais :

« La magnificence du costume albanais est pour ainsi dire proverbiale ; ce n'est pourtant au fond qu'une variante du costume grec. Leur justaucorps, étincelant de boutons dorés et de broderies en soie de toutes couleurs, descend du cou jusqu'à la ceinture ; il dessine admirablement la taille et tous les mouvements. Les deux manches, le plus souvent ouvertes et détachées des bras, flottent comme deux ailes derrière les épaules. Mais ce qui caractérise avant tout l'enfant du *Phis* ou l'Albanais, c'est le *Phistan*, qui rappelle le *Kitt* des anciens Celtes et la jupe courte des soldats romains. Longue de près de deux pieds, cette espèce de tunique, ornée d'un feston de soie brodée à jour, se serre autour des hanches avec une coulisse ; elle prête à la démarche un caractère de légèreté et de force qui frappe l'étranger. Les Albanais se rasent la tête comme les Turcs, avec cette seule différence qu'ils laissent flotter par derrière, dans toute sa longueur, une touffe de cheveux qu'ils ne coupent jamais. La coiffure ordinaire est le fez rouge. Les Ulémas se réservent le turban, ainsi que le droit de porter la barbe ; les autres Albanais ne laissent croître que les moustaches.

« La coiffure des femmes ne diffère de celle des hommes que par les pièces de monnaie dont elle est ornée et par les tresses abondantes qui s'en échappent de tous côtés. La chaussure des guerriers est une espèce de guêtre en drap, garnie d'agrafes et de galons de soie et imitée du cothurne antique ; elle descend du genou jusqu'au pied, qui est recouvert tantôt d'un soulier de marroquin rouge, tantôt d'un simple morceau de cuir non tanné, attaché comme une sandale autour de la jambe avec des cordons. Quand un Albanais est complètement armé, dit un voyageur, il porte un mousquet sur l'épaule, un pistolet et un yatagan à la ceinture, outre un sabre recourbé à lame étroite ; ainsi équipé et son fez rouge fièrement campé sur sa tête rasée, sa capote en peau de mouton insouciamment jetée sur l'épaule, sa jaquette brodée, son kitt blanc (plus ou moins blanc) et ses brodequins rouges relevés d'argent, il est un *Pahikar* (guerrier), il marche la tête haute, le regard assuré, et ne croit pas qu'il y ait au-dessus de lui dans le monde quelque chose qui lui puisse être comparé. « L'Albanais des montagnes ne connaît que la vie pastorale et la vie guerrière ; il garde ses troupeaux ou se fait soldat. »

Faits divers.

On vient d'inventer en Angleterre un singulier moyen d'empêcher les gens de se noyer. A ce propos, il est bon de rappeler

qu'il ne se noie pas moins de 2,600 personnes annuellement dans les rivières, canaux et lacs d'Angleterre, et l'Irlande et l'Écosse ne sont pas comprises dans cette statistique lamentable.

Le moyen consiste à placer sous la doublure du gilet et de l'habit une certaine composition chimique, d'un poids insignifiant d'ailleurs. C'est sur les deux côtés de la poitrine et sur le haut du dos que la préparation doit être appliquée. Au moment où la personne tombe dans l'eau, le vêtement se gonfle, et la submersion devient impossible ; la tête ne peut s'enfoncer au-dessous des vagues. Cette invention vient d'être expérimentée aux bains de Sheffield. D'abord, deux petites pièces de toile, dans les plis desquelles avait été placée la préparation, ont été jetées dans l'eau. La toile s'est gonflée instantanément et a formé une sorte de coussin en miniature qui s'est mis à flotter dans le bain.

Un des hommes de l'établissement s'est ensuite vêtu d'un habit contenant la même préparation, et on l'a soumis d'abord à un bain de pluie pour montrer que l'habit ne se gonfle pas par l'effet ordinaire de la pluie. Quoique cet homme fût complètement trempé, l'habit n'avait nullement changé de proportions. Il se jeta ensuite dans l'eau et reparut presque immédiatement à la surface ; son habit s'était gonflé presque instantanément.

Entré dans une partie du bassin où il aurait pu avoir de l'eau jusqu'au dessus des yeux, il ne put toucher le fond et l'eau ne dépassa pas le menton ; par un effort violent, il essaya de plonger, mais il revint sur l'eau instantanément. Il se débarrassa enfin de son habit, qui continua à flotter à travers le bain.

L'inventeur assure que son appareil, qui est très-simple, peut soutenir une personne au-dessus de l'eau aussi longtemps que dure l'immersion, pendant quarante ou cinquante heures, par exemple.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 3 octobre 1880.

Le marché se sent redevenir plus libre depuis deux jours. La politique extérieure entre dans une période de délibérations nouvelles, c'est-à-dire d'ajournement. En même temps, la situation monétaire s'améliore.

Dans ces circonstances, nous engageons vivement à acheter du 5 0/0 à 120.20 et au-dessus. Il y a une marge à la hausse de plus de cinq points sur ce fonds d'État. On peut également mettre en portefeuille des Florins d'or 4 0/0 d'Autriche aux environs de 77 et de l'Italien à 86 et au-dessus. Il ne faut pas perdre de vue que ce dernier titre a déjà regagné la moitié de son coupon semestriel : c'est une bonification de plus d'un point dont profitent les acheteurs.

Les capitalistes ont aussi de grands avantages à acquérir en ce moment certaines valeurs d'assurances. Nous noterons, en particulier, les titres divers du groupe de la Foncière, c'est-à-dire la Foncière-Incendie à 720, soit net à 345, la Foncière-Vie à 450, la Foncière-Transport à 225, la Foncière austro-hongroise à 282.50, la Fondiaria-Vie à 302.50 et la Fondiaria-Incendie à 627.50, soit net à payer 227.50. La réunion de ces titres compose un portefeuille d'assurances de premier ordre.

Rappelons que les Bons privilégiés de l'Assurance financière ont été admis mardi dernier à la cote officielle. Les cours ont profité tout de suite de l'élargissement du marché et de l'excellente impression causée par la décision de la Chambre syndicale des agents de change. On conçoit, en effet, que la Chambre, avant d'adopter cette mesure, s'est bien rendu compte de la réalité des garanties absolument exceptionnelles sur lesquelles reposent les Bons privilégiés.

Les titres de quelques-unes de nos Sociétés de crédit ont une tenue des plus satisfaisantes. Nous regrettons d'avoir à signaler les brusques fluctuations qui se sont produites, depuis un mois et plus, sur l'action du Crédit foncier. De 1,440 on est tombé à 1,332.50. Les derniers cours atteignent à peine 1,360. On apprend, d'un côté, que le mouvement des prêts est beaucoup plus rapide que le placement des obligations ; et, d'autre part, il faut reconnaître que tous les incidents survenus autour de la création du Crédit foncier algérien donnent à cette affaire, si nos lecteurs permettent le mot, le caractère d'un véritable gâchis. La prime du Foncier algérien diminue de jour en jour, et à mesure qu'elle s'affaiblit elle entraîne nécessairement le cours du Foncier de France.

Nous avons, au contraire, à noter beaucoup de fermeté sur la Banque d'escompte, la Banque hypothécaire, la Banque de Paris et la Société générale française de Crédit, qui se maintiennent à leurs plus hauts cours. La Société financière vient d'obtenir un succès très-favorable à une amélioration de cette valeur. La Banque de dépôts et d'amortissement groupe autour d'elle une clientèle d'acheteurs très-nombreuse. On est à 555. Cette institution reproduit dans leurs traits principaux le Crédit industriel et la Société de dépôts et de comptes-courants. Elle doit réaliser dans un temps prochain des bénéfices égaux à ceux de ces deux Sociétés. Elle est munie en même temps d'un système de partage des bénéfices qui, en assurant le remboursement des actions de capital, est des plus avantageux aux actionnaires.

MUSÉE DES FAMILLES

41, rue Saint-Roch, — Paris.

Prix de l'abonnement d'un an. — Paris : 7 fr. Départements : 8 fr. 50.

SOMMAIRE DES MATIÈRES D'OCTOBRE 1880.
Voyages et Fantaisies. — Mémoires d'un mandarin, par E. Muller.
La Science en famille. — Les causes animées des maladies, par E. M.
Nouvelles. — Une aventure de Samuel Johnson, par G. Grand.
Souvenirs de la Révolution. — Le mariage de Marcelle, par E. Collas.
Variétés. — Historiettes et Originaux, par J. Lecoq.
Chronique. — Histoire du mois, par A. de Ville-neuve.
Illustrations. — Ning-Po, arrivée de la Jonque. — Le lac Pho-Yang. — Le Pirate. — Le laurier d'or. — L'attaque dans le brouillard. — L'enfant. — La représentation d'Irène. — Le sauvetage. — La provocation. — Statue de Pascal.
Mercur de France. — Théâtres.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

MARDI 5 octobre 1880,

OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE

Le Barbier de Séville

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Castil-Blaze, musique de ROSSINI.
 Au 3^e acte, M^{lle} LEFRANC chantera le grand air de la *Fanchonnette*.
 Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

Jeudi 7 octobre 1880,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DONNÉE PAR

M^{lle} AGAR

De la Comédie-Française,

Accompagnée d'Artistes de la Comédie-Française et de l'Odéon.

PHÈDRE

Tragédie en 5 actes, de RACINE.

M^{lle} AGAR remplira le rôle de *Phèdre*.

LES PLAIDEURS

Comédie en 3 actes, de RACINE.

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES D'ACTIONS

OU OBLIGATIONS SANS VALEUR

On achète au comptant les titres des sociétés en faillite ou en liquidation depuis plus de dix ans, dans la région.

M. Barréty, hôtel d'Anjou, à Saumur, samedi 9 octobre, de 4 heures à 4 heures.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉOUËT et C^{ie}, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 2 octobre.

Blé semence (l ^h)	22 50	Huile de noix	50 120
Blé nouv. (l ^h)	—	Huile chene	50 —
Froment (l ^h)	77	Graine trèfle	50 —
Halle, moy.	74	— luzerne	50 —
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780 95
Orge	65	Luzerne	780 90
Avoine h. bar.	50	Paille	780 50
Fèves	75	Amandes	50 —
Pois blancs	80	Cire jaune	50 190
— rouges	80	Chanvres 1 ^{re}	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	48 —
Chenevis	50	—	45 —
Farine, culas	157 57	—	42 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1878, 1 ^{re} qualité	150 à »
Id. 1878, 2 ^e	100 à »
Ordin., envir. de Saumur 1878, 1 ^{re}	90 à »
Id. 1878, 2 ^e	80 à »
Saint-Léger et environs 1878, 1 ^{re}	90 à »
Id. 1878, 2 ^e	85 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1878, 1 ^{re}	75 à »
Id. 1878, 2 ^e	70 à »
La Vienne, 1878, 1 ^{re}	65 à »
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs, 1878	200 à »
Id. 1878	200 à »
Champigny, 1878, 1 ^{re} qualité	160 à »
Id. 1878, 2 ^e	150 à »
Id. 1878, 3 ^e	140 à »
Varrains, 1878, 1 ^{re}	150 à »
Varrains, 1878, 2 ^e	140 à »
Bourgeuil, 1878, 1 ^{re} qualité	175 à »
Id. 1878, 2 ^e	150 à »
Id. 1878, 3 ^e	140 à »
Restigné 1878, 1 ^{re}	150 à »
Id. 1878, 2 ^e	140 à »
Chinon, 1878, 1 ^{re}	130 à »
Id. 1878, 2 ^e	120 à »
Id. 1878, 3 ^e	110 à »
Id. 1878, 4 ^e	100 à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 OCTOBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85	35	»	Crédit Foncier colonial	440	»	»	C. gén. Transatlantique	597	50	»
3 % amortissable	87	30	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1360	5	»	Canal de Suez	1260	5	»
4 1/2 %	114	60	»	Obligations foncières 1877	362	50	»	Société autrichienne	606	25	10
5 %	120	15	»	Obligations communales 1879	468	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	517	50	»	Obligat. foncières 1879 3 %	468	»	»	Est	390	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	516	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	740	»	»	Midi	300	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234	»	»	Crédit mobilier	625	»	»	Nord	395	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	50	»	Crédit Foncier d'Autriche	765	»	»	Orléans	391	50	»
1865, 4 %	518	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1437	50	»	Ouest	389	»	»
1869, 3 %	403	»	»	Est	773	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	391	»	»
1871, 3 %	396	50	»	Midi	1060	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	384	»	»
1875, 4 %	521	»	»	Nord	1648	75	»	Paris-Bourbonnais	390	»	»
1876, 4 %	523	»	»	Orléans	1258	75	»	Canal de Suez	563	»	»
Banque de France	3475	»	»	Ouest	840	»	»				
Comptoir d'escompte	960	2	50	Compagnie parisienne du Gaz	1372	50	2				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
8 — 56 — — —	(s'arrête à Angers).
1 — 25 — — —	omnibus-mixte.
3 — 32 — — —	soir,
7 — 15 — — —	express.
10 — 37 — — —	omnibus.
	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 31 — — —	omnibus.
12 — 40 — — —	express.
4 — 44 — — —	soir,
10 — 28 — — —	omnibus-mixte.
	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, Et de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

1° D'un Moulin à Eau

AVEC TOUS SES ACCESSOIRES ET DÉPENDANCES

Avec deux morceaux de pré

Le tout situé à la Basse-Bennoche,

Commune de Saint-Hilaire-du-Bois;

2° De deux Moulins à Vent

Avec tous leurs agrès et accessoires

et

D'un morceau de terre

Situé à la Bizetterie, même commune;

3° D'une pièce de terre labourable

Nommée le Pré-de-Moine-du-Plessy.

Commune de Saint-Hilaire-du-Bois,

Dépendant de la succession vacante

de M. Louis Bernard, en son vivant

meunier, décédé à Saint-Hilaire-

du-Bois, le neuf mars mil huit

cent quatre-vingt.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers, le dimanche trente-un octobre mil huit cent quatre-vingt, à midi, en la salle de la mairie de la commune de Saint-Hilaire-du-Bois.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Saumur, le vingt-cinq septembre mil huit cent quatre-vingt, enregistré,

Et à la requête de M. Gustave-Philippe Doussain, syndic de faillites, demeurant à Saumur, rue du Palais-de-Justice, n° 5, agissant au nom et comme curateur à la succession vacante de M. Louis Bernard, fils, en son vivant meunier, décédé à Saint-Hilaire-du-Bois, le neuf mars mil huit cent quatre-vingt, nommé à cette fonction par jugement du tribunal civil de Saumur, en date du vingt-huit août mil huit cent quatre-vingt.

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12,

Il sera procédé en la salle de la mairie de la commune de Saint-Hilaire-du-Bois, par le ministère de M^e Tahet, notaire à Vihiers, le dimanche trente-un octobre mil huit cent quatre-vingt, à midi, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Commune de Saint-Hilaire-du-Bois.

Premier lot.

Au lieu dit la Basse-Bennoche :

1° Un moulin à eau, avec tous ses accessoires et dépendances, sans aucune réserve.

2° L'ancien chemin du moulin, avec canal et allée de peupliers, joignant à l'est la rivière et Lemesele, au sud Clémot, à l'ouest la grande route et M. Maurat.

Ces deux objets forment un ensemble compris au plan cadastral de la commune de Saint-Hilaire-du-Bois, sous le numéro 13, section K, polygone 3.

3° Un pré, nommé le Pré-au-Bardeau, avec rideau de peupliers, inscrit au plan cadastral sous partie du numéro 24, section K, polygone 3, pour une contenance de vingt ares soixante-cinq centiares environ, joignant à l'est et au sud la rivière de Lys, à l'ouest et au nord le Biez ci-après.

4° Au même lieu, un autre petit pré également avec rideau de peupliers, porté au plan cadastral sous

partie des mêmes numéro, section et polygone, pour une contenance de treize ares environ, joignant au nord M. Maurat, à l'est le Biez ci-après, et à l'ouest la route.

Ce pré ci-dessus immédiatement désigné, est mis en vente tel que les époux Bernard le possèdent, c'est-à-dire sans le droit de pacage seulement.

5° Le Biez ou Bardeau, partant en forme de canal de l'ancien chemin ci-dessus mentionné pour aller aboutir à la rivière après avoir passé sous ledit moulin et traversé les deux prés sus désignés, avec lesquels il est compris au cadastre, numéro 24, section K, polygone 3.

Sur la mise à prix de deux mille francs, ci..... 2,000 »

Deuxième lot.

1° Près le Bourg, au lieu dit la Bizetterie, deux moulins à vent, compris au plan cadastral, le grand moulin sous le numéro 21, de la section J, polygone 7, et le petit moulin sous le numéro 19, des mêmes section et polygone, avec tous leurs agrès et accessoires, sans aucune exception ni réserve.

2° Au même lieu, autour des moulins, un terrain, partie inculte, partie en pré, dans laquelle se trouve un réservoir, et partie en jardin, porté au plan cadastral sous les numéros 18, 20 et 22, section J, polygone 3, pour une contenance de dix-neuf ares quatre-vingt centiares, joignant à l'est Milliasseau, Touzelet et Brunel, au sud Uzureau (haie en dépend), à l'ouest Clémot (haie en dépend), au nord la route de Saint-Hilaire au Courday-Montbault.

Sur la mise à prix de mille huit cents francs, ci..... 1,800 »

Troisième lot.

Une pièce de terre labourable, nommée le Pré-de-Moine-du-Plessy, d'une contenance de cinquante-cinq ares environ, joignant à l'est M^e de Vezins, à l'ouest M. Challet et au nord un chemin.

Sur la mise à prix de mille deux cents francs, ci..... 1,200 »

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2° A M^e TAHET, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le quatre octobre mil huit cent quatre-vingt.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le quatre octobre mil huit cent quatre-vingt, folio .., case .. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (612) Signé : L. PALUSTRE.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

D'UNE MAISON

Située à Saumur, Grand'Rue, n° 7,

Dépendant de la succession bénéficiaire de M. Ernest Piette ou Piètre,

en son vivant architecte à Saumur,

où il est décédé le 1^{er} août mil huit cent quatre-vingt.

L'adjudication aura lieu, en l'étude et par le ministère de M^e MEHOUS, notaire à Saumur, le vendredi vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt, à midi précis.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Saumur, le vingt-cinq septembre mil huit cent quatre-vingt, enregistré,

Et à la requête de M^e Amélie-Alphonsine Poupard, veuve de M. Ernest Piette ou Piètre, en son vivant architecte demeurant à Saumur.

Agissant comme ayant accepté, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, le legs universel à elle fait par son mari dans son testament olographe, en date, à Saumur, du vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt, enregistré et déposé en l'étude de M^e Méhous, notaire à Saumur, le trois août mil huit cent quatre-vingt, aux termes d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le dix août mil huit cent quatre-vingt, enregistré.

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beurepaire, avoué-licencié près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12,

Il sera procédé, le vendredi vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e Méhous, notaire à Saumur, commis à cet effet, par le jugement sus-daté, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné dépendant de la succession bénéficiaire de M. Piètre, sus-nommé.

DÉSIGNATION.

Une maison, sise à Saumur, Grand'Rue, n° 7, occupée par M^e Poulet, avoué, comprenant un principal corps de bâtiments donnant sur la rue, composé de corridor d'entrée, salle à manger, office et autre pièce à côté, salon et deux chambres au premier étage, grenier sur le tout, deux autres corps de bâtiments en retour dans la cour, ayant chacun deux étages composés d'une chambre et cabinet, cuisine au fond de la cour, recouverte d'une terrasse, vaste cave et lieux d'aisances.

Le tout joignant au levant le Grand'Rue, au midi M. Bruneau-Guille, au nord M^e Lelong et au midi M. Palustre.

Sur la mise à prix de dix mille francs, ci..... 10,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2° A M^e MEHOUS, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le quatre octobre mil huit cent quatre-vingt.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le quatre octobre mil huit cent quatre-vingt, folio .., case .. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (613) L. PALUSTRE.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

DES

MEUBLES ET EFFETS

MOBILIERS

Dépendant de la succession bénéficiaire de M. Ernest PIETTE, en son vivant architecte, demeurant à Saumur.

Cette vente aura lieu le mardi 12 octobre 1880 et jours suivants, à midi, rue Bodin, n° 8, à la requête de M^e Alphonsine-Amédée Poupard, veuve du feu M. Piette.

DÉSIGNATION.

Bois de lit, matelas, couettes, traversins, oreillers, couvertures, armoires, secrétaires, guéridons, tables diverses, commodes, chaises, fauteuils, glaces, tableaux, tentures, tapis, presse à copier, bureau en chêne, articles de bureau, appliques, candélabres, lampes, vaisselle, batterie de cuisine, linge de corps et de ménage, vestiaire d'homme, etc., etc., pendules;

Salle à manger : Table à rallonges en chêne blanc, chaises, encoignure, dressoir en acajou de style Louis XVI avec garnitures en cuivre poli;

Salon : Meuble de salon en acajou recouvert en velours cramoisi, tapis, table de milieu, rideaux, secrétaire Louis XVI en marqueterie, gravures, tableaux, glace antique;

Cabinet : Buffet et table Louis XIII, petit meuble à deux corps du XVI^e siècle, très-beaux cadres en bois sculpté, bronzes, statuettes, objets d'étagère;

Bois, assiettes, etc., en porcelaine du Japon, plats, assiettes, porte-bouquets, etc., en vieille faïence de Rouen, Delft, Nevers, etc., pendule Louis XIII;

Bibliothèque d'architecte très-complète, comprenant environ 800 volumes et planches;

Argenterie, montre en or; Bois de chauffage, vins blanc et rouge en bouteilles, baignoire, bancs et chaises de jardin, et autres objets divers.

Au comptant, plus 3 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente,

THUBÉ.

NOTA. — Le catalogue des principaux ouvrages composant la bibliothèque se trouve chez M. Thubé,

commissaire-priseur, 53, rue d'Orléans.

La vente des livres aura lieu le mercredi 13 octobre, à midi. (614)

M^e AUBOYER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

ON DEMANDE DES COURTIERS

pour les abonnements à un journal financier, agricole et commercial. Bonnes remises. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans, ayant une bonne instruction primaire, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de

chique et fortifiant, santé, stomac, digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NEURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES DOIVENT leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses; prix : 4 fr., de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSÉ du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. (430)

Saumur, imprimerie P. GODET.

Le Journal des Tirages Financiers
(11^e Année)
PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS
PROPRIÉTÉ DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE
(SOCIÉTÉ ANONYME)
Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs
Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Parait chaque Dimanche. — 40 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. — Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.
L'ABONNÉ A DROIT :
AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission.
Prix de l'abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :
UN FRANC PAR AN
ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE